



Notre charte de qualité et sa marque déposée

Par le suivi minutieux des cultures et l'accompagnement technique des agriculteurs, PROGANA désire coordonner la chaîne de production de fourrage grossier indigène en comptant sur des professionnels agréés.

A l'achat d'un fourrage indigène, de provenance suisse romande, de haute qualité, certifié Bourgeon ou Demeter de la marque **PROGANA Bio Romandie**, nous vous garantissons que les critères de qualité suivants sont respectés :

Le propriétaire de la parcelle de prairie s'engage à :

- Eviter la présence de graines d'adventices, notamment de Rumex (obtusifolis et crispus) de chardons et de plantes toxiques : Renoncules, séneçon de Saint Jacques, colchiques, mercuriale, prêles, morelle noire, datura, nielle des blés.
- Semer et maintenir une forte proportion de luzerne dans la parcelle (bouchons de luzerne et brins long)
- Semer et maintenir une flore de qualité dans la parcelle (prairie temporaire équilibrée)

L'entrepreneur s'engage à :

- Respecter le stade de fauche de la parcelle afin de garantir la meilleure qualité nutritive.
- Effectuer un contrôle strict de la parcelle pour garantir la pureté du fourrage avant la fauche avec photo à l'appui si nécessaire.
- Refuser le fourrage si la parcelle ne remplit pas les critères de qualité exigés de l'acheteur.
- Eviter l'introduction de corps étrangers, métal, pierre, terre, plastique, bois, lors des travaux de récolte.
- Maintenir la qualité du fourrage récolté jusqu'au séchoir par un transport rapide et adéquat.

Le séchoir s'engage à :

- Assurer une teneur en matière sèche minimale de 87 % (MS) du fourrage par un processus de déshydratation et de stockage adéquat.
- Garantir un suivi des teneurs en protéine contrôlées par analyse NIR du produit fini en visant entre 16 et 18 % de protéine brute.

Le Conseil d'administration de Progana Bio Romandie, juin 2020.